

Projet d'établissement

1. PREAMBULES

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et action concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

2.1. Horaire.

Horaire des cours (Douvrain) :

	<i>Lundi</i>		<i>Mardi</i>		<i>Mercredi</i>		<i>Jeudi</i>		<i>Vendredi</i>
<i>matin</i>	8h25 12h05	à	8h25 12h05	à	8h25 12h05	à	8h25 12h05	à	8h25 12h05
<i>après-midi (maternelles)</i>	13h40 15h20	à	13h40 15h20	à	-		13h40 15h20	à	13h40 15h20
<i>après-midi (primaires)</i>	13h30 15h10	à	13h30 15h10	à	-		13h30 15h10	à	13h30 15h10

Horaire des cours (Sartiaux) :

	<i>Lundi</i>		<i>Mardi</i>		<i>Mercredi</i>		<i>Jeudi</i>		<i>Vendredi</i>
<i>matin</i>	8h30 12h10	à	8h30 12h10	à	8h30 12h10	à	8h30 12h10	à	8h30 12h10
<i>après-midi</i>	13h40 15h20	à	13h40 15h20	à	-		13h40 15h20	à	13h40 15h20

Garderies :

Implantation de Douvrain : l'école est ouverte de 6h45 à 18h30 ;

Implantation des Sartiaux : l'école est ouverte de 8h00 à 16h00. Un service de transport est assuré entre les deux écoles (les garderies ont lieu à Douvrain).

2.2. Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée dès le troisième jour d'un certificat médical.

2.3. Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés. Peuvent être prises les photos des élèves représentant les activités normales de l'école (photos de classe, voyages de classe, classes de dépaysement, journées portes ouvertes, fêtes de l'école, compétitions sportives, ...) en vue d'illustrer ces dernières.

Elles pourront être diffusées ou publiées sur son site Internet dont l'accès est illimité ou pour tout autre usage interne à l'établissement ainsi qu'à usage informatif de la population effectué par le Pouvoir Organisateur (brochure sur l'Enseignement, « Reflets »).

A défaut d'opposition, les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale ainsi que les personnes concernées sont considérées y consentir. Les parents d'élèves ou les personnes exerçant l'autorité parentale ainsi que les personnes concernées possèdent les droits d'information, d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des images les concernant. Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

Vous pouvez vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

A la fin de la 6^{ème} année, nos objectifs prioritaires sont d'apporter et de développer à chaque enfant les points suivants :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

4. NOS SPECIFICITES

Notre groupe scolaire organise des classes immersives (apprentissage de l'anglais par la méthode immersive). Le programme immersif commence dès la 3^{ème} maternelle et se termine en 6^{ème} année primaire.

4.1. Au niveau des équipes et des implantations

Notre groupe scolaire est composé de deux implantations (école & bâtiment annexe) :

- École bilingue de Douvrain, rue Louis Caty, 133 à 7331 Baudour (065/64.16.29) ; implantation fondamentale ; classes de la 1^{ère} maternelle à la 3^{ème} primaire.
- Implantation des Sartiaux (bâtiment annexe) : cité des Sartiaux 16 à 7331 Baudour (065/64.13.28) ; classes de la 4^{ème} à la 6^{ème} primaire.

4.2. Au niveau pédagogique

4.2.1. Axe 1 : Préparer l'enfant à la société du 3^{ème} millénaire.

L'école n'est qu'une étape provisoire qui doit préparer l'élève à jouer pleinement son rôle dans la société de demain.

L'acte éducatif n'est pas idéologiquement neutre. Il s'agit pour l'école de contribuer à la formation d'une personne avec la volonté de la faire adhérer à un système de valeur particulier : la démocratie.

1. Développer chez l'élève le sentiment d'appartenance à une collectivité nationale, européenne, internationale.
 - 1.1. Sensibiliser l'élève à la protection de l'environnement ;
 - 1.2. Promouvoir les valeurs démocratiques ;
 - 1.3. Impliquer l'élève dans des actions de solidarité ;
 - 1.4. Faciliter les échanges (inter)nationaux ;
 - 1.5. Encourager la pratique des langues, notamment par des classes immersives en anglais dès la 3^{ème} maternelle.
2. Introduire l'élève dans un monde de la communication et de la coopération.
 - 2.1. Donner à l'élève la maîtrise des outils de communication ;
 - 2.2. Développer les actions de coopération, à l'interne et à l'externe.
3. Intensifier chez l'enfant l'éducation à la citoyenneté.
 - 3.1. Pouvoir revendiquer ses droits en ayant connaissance de ses devoirs ;
 - 3.2. Développer le sens des responsabilités des élèves, leur sens critique et leur esprit de discernement.

4.2.2. Axe 2 : développer des compétences.

De la maternelle à la 6^{ème} année primaire, dans les classes immersives comme dans les classes francophones, le programme (français, mais aussi anglais et mathématique) est réorganisé et adapté en fonction des élèves et de la spécificité du programme immersif.

1. Évaluer le niveau de l'enfant afin de faire déboucher les apprentissages sur la réussite.
2. Amener l'enfant à progresser à son rythme par le biais :
 - 2.1. de l'individualisation ;
 - 2.2. du travail de groupe ;
 - 2.3. du travail par contrat.
3. Développer la recherche en suscitant la curiosité dans les activités pédagogiques. Amener l'enfant à effectuer des découvertes, des démarches personnelles par le biais de :
 - 3.1. lectures, bibliothèque ;
 - 3.2. élocutions ;
 - 3.3. jeux mathématiques ;
 - 3.4. éveil ;
 - 3.5. travail par groupes ;
 - 3.6. mise en situation de problèmes à résoudre ;
 - 3.7. recherche documentaire sur Internet ;
 - 3.8. ...

4.2.3. Axe 3 : accroître l'ouverture de l'école sur l'extérieur.

L'école est une plaque tournante pour de multiples partenaires ; elle ne doit pas leur rester insensible et vivre en vase clos.

- Agir / interagir avec les hommes ;
- Partir à la découverte ;
- Développer sa curiosité intellectuelle.

1. classes de dépaysement ;
2. rencontres avec le 3^{ème} âge ;
3. spectacles ;
4. ateliers ;
5. sorties pédagogiques ;
6. voyages ;
7. échanges scolaires via Internet.

L'apprentissage de l'anglais et de sa culture dans toutes les classes par immersion contribue à promouvoir l'ouverture aux autres.

5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

5.1. Nos méthodes au quotidien.

5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales.

Au cours du cursus des six années primaires, nous développons les différentes disciplines : français, mathématiques, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, les langues.

Les méthodes utilisées :

- La **pédagogie active** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'expérimentation et les expériences de vie sont source de formation. Elle est source de progression et d'évolution.
- La **pédagogie différenciée** est développée par diverses méthodes adaptées.
- **Des outils, des processus et des consignes** pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau et à leur rythme.
- La **continuité** des apprentissages par la concertation des enseignants et la remise du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.
- L'**évaluation formative** : en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.
- L'**évaluation sommative** : bilan des acquis des élèves.

5.1.2. Découverte, production, création.

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- des référentiels de matière ;
- des exposés et des élocutions ;
- des comptes rendus ;
- l'écriture d'un recueil de poésies ;
- ...

5.1.3. Articulation pratique/théorie.

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et acquérir des compétences (Socles de Compétences) au départ de situations mobilisatrices, de situation problèmes ou lors de thèmes, de projets.

5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.

Nous travaillons par défis, problèmes de vie, par thèmes, leçons frontales mais aussi par applications de contrats.

Les élèves travaillent soit individuellement, soit collectivement, soit en ateliers et/ou par groupes.

5.1.5. Les évaluations.

- Tests effectués par le Centre PMS (en M2, M3, P6, à la demande des parents ou des enseignants)
- Mise en place de dossiers d'élèves (D.S. primaire).
- Des évaluations sommatives sous forme de contrôles ont lieu de façon régulière ; les notes se trouvent dans le bulletin.
- Évaluations externes en P2 et P5 (non certificatives)
- Évaluations certificatives (P2)
- Evaluations certificatives visant à l'obtention du CEB (P6).
- Bilans sommatifs en juin.

5.1.6. Eveil aux professions.

- Sensibiliser aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes ressources en fonction des thèmes abordés et dans les créneaux possibles.
- Visites d'écoles secondaires de l'entité, et en particulier de l'Athénée royal de Saint-Ghislain qui continue le projet d'immersion en langue anglaise.
- Animations du Centre PMS sur les orientations scolaires.

5.1.7. Accès aux médias.

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias.

Nous proposons aux enfants une ouverture sur le monde extérieur par les moyens tels que :

- Utilisation de la presse écrite, les publicités, les revues scientifiques, géographiques et historiques, dictionnaires.
- Des affiches
- Des reportages sous format Vidéo / DVD
- Des encyclopédies
- Des personnes ressources
- La bibliothèque communale
- Visite de musées
- Cinéma (Festival d'Amour de Mons)
- Des activités telles que :
 - Classes de dépaysement
 - Marche parrainée
 - Cross (hors horaire)
 - Brevet de natation / ADEPS

5.1.8. Activités culturelles et sportives.

- Assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire (ex : psychomotricité, natation dès la 1^{ère} primaire, éducation physique en primaire, sports, ...).
- Promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités (ex : musée, théâtre, cinéma, exposition...) avec e.a. la collaboration de l'Académie de Musique de Baudour, le Foyer culturel de Saint-Ghislain, ...
- Ouverture sur le monde par des excursions pédagogiques et / ou des classes de dépaysement.

5.1.9. Citoyenneté.

Sensibiliser les enfants :

- Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect de :
 - soi et des autres (ex : éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance...)
 - des consignes et des règlements (ex : règlement de l'école et de la classe)
 - Défense et protection de l'environnement (récolte des piles usagées et de cartouches vides, visite de centre de tri et de parc à conteneurs).
 - Des lieux (propreté) et du matériel (des enfants et scolaire).
 - Utilisation rationnelle de l'énergie.
- Ponctuellement, débats sur l'actualité (sensibilisation aux problèmes mondiaux)
- Activités données par la police (sécurité)
- Animation PSE
- Participation des enfants au Conseil Communal des Enfants.
- Commémorations
- À une alimentation saine et équilibrée (+ visite médicale)
- Sécurité routière (ARPA)
- À la citoyenneté :
 - Conseil communal des enfants
 - Place aux enfants
 - Visite de la l'Administration communale
 - Visite du quartier
 - Commémorations (ex. : 11 novembre)

5.1.10. Ouverture sur le quartier

- Découverte de l'entité :
 - Les arbres remarquables
 - Histoire du quartier et de l'entité.
 - Visite de monuments.
 - Les chapelles
 - Points géographiques
 - Chemin de halage
 - Réserve naturelle
 - ...

5.1.11. Communication

Nous assurons la communication par :

- Le journal de classe sert de lien entre les parents, l'école et les enfants (signé au moins deux fois par semaine).
- La farde d'avis ou cahier de communication :
 - Information scolaire
 - Evènements scolaires (réunions et fêtes)
- Les avis affichés pour les informations relatives à la vie de l'école (affichage pour les parents près du grillage, classe M2, porte d'entrée, Sartiaux)
- Les réunions de parents
- Les fêtes d'écoles
 - Halloween
 - Exposition pour l'école
 - Fête scolaire
 - Marchés
 - Journées d'accueil des parents
- Le site Internet.

5.2. Nos Actions concrètes.

5.2.1. Sujet pour les trois prochaines années scolaires (de septembre 2009 à juin 2012)

Organisation d'une exposition dont le thème sera lié au projet de classes d'immersion en anglais.

5.2.2. 5.2.2. Buts.

Organiser une exposition sur un thème donné.

5.2.3. Construction.

- Choix d'une date, d'un lieu, d'un thème
- Répartition des tâches
- Autorisation vis-à-vis direction et P.O.
- Choix des matériaux
- Organisation spatiale et temporelle
- Gestion du budget
- Visite / sortie pour enrichir, informer sur le thème abordé

5.2.4. Implication des élèves.

- Organiser un événement
- Structurer l'espace et le temps
- Développer la créativité et l'imaginaire
- Responsabiliser l'enfant
- Prendre contact avec les personnes ressources concernées.

5.3. Année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année,...)

5.4. Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Suite au Décret du 11 mai 2007 portant sur les écoles en Immersion, il est difficile sinon impossible d'intégrer des enfants de l'Enseignement Spécialisé en primaire.

5.5. Formation des enseignants

Les orientations souhaitées en matière de formation :

5.5.1. Les formations sur base volontaire.

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B.(Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum.

Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment.

L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement).

Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs, les surveillances,

L'enseignant parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet ; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

5.5.2. Les formations obligatoires.

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser deux journées de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celle-ci à l'U.V.C.B.

6. GENERALITES

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :

- Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental
- Décret « Ecole de la réussite »
 - Mise en place d'une organisation en cycles.
- La circulaire du 10/08/1998
 - Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire.
 - Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
 - Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation.
 - Distinguer évaluation sommative et formative.

- Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
- Décret 11/07/2002
 - Organisation des formations en cours de carrière

Construit par :
Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :
**Le Conseil de Participation (05/10/2009) et le
Collège des Bourgmestres et Echevins**

Accepté par :
Les Parents

Signatures